

Paris, le 20 octobre 2022

Courrier aux constructeurs automobiles

Madame, Monsieur,

Mouvement patronal des acteurs du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité (soit 160 000 entreprises et plus 500 000 emplois partout en France), notre organisation entend défendre l'intérêt général de l'ensemble des entrepreneurs et les accompagner dans les évolutions réglementaires, technologiques ou contractuelles de leurs différentes activités.

Dans ce cadre, nous tenons à vous exprimer notre vive inquiétude quant aux négociations contractuelles en cours dans différentes marques, qui témoignent d'une tentative de captation de l'ensemble de la chaîne de valeur de la distribution automobile.

Un sondage mené début octobre 2022 par Mobilians auprès des concessionnaires et agents démontre que 60% d'entre eux se déclarent « pas assez informés » des négociations en cours, 80% soulignant qu'ils ne sont pas prêts, en l'état actuel, à signer les projets de contrats qui leur sont proposés par les constructeurs.

Selon nos informations, le dialogue est, suivant les constructeurs, peu ou pas transparent, les documents (contrats, annexes, lettres d'engagement, protocoles...) sont reçus de façon diffuse, parfois quelques jours avant les échéances de signature imposées aux réseaux. Cette confusion et cette absence de visibilité tendent à dégrader la confiance nécessaire dans une relation véritablement partenariale, et renforce l'idée que certains constructeurs ont pour volonté de capter les marges existantes sur l'ensemble de la chaîne de valeur.

Plusieurs éléments sont de nature à nous alerter sur une potentielle non-conformité de certains projets de contrats avec les dispositions légales et réglementaires, européennes comme nationales, qui mettraient en danger juridique les constructeurs et les réseaux.

Si les constructeurs sont libres d'opter pour le modèle contractuel de leur choix, MOBILIANS demande que soient respectées toutes les obligations légales de chaque modèle de distribution particulier, et que certains contrats d'agents n'incluent pas de clauses d'autres modèles de distribution à leur avantage.

MOBILIANS demande par ailleurs expressément que les clauses de confidentialité soient levées et que les projets de contrats qui n'auraient pas encore été communiqués aux entreprises concernées

le soient immédiatement. Il n'est pas acceptable de laisser sans visibilité des chefs d'entreprises sur des évolutions aussi structurantes pour leurs affaires, dans lesquelles ils ont massivement investi depuis de nombreuses années, à la demande des constructeurs. Il est nécessaire qu'un dialogue apaisé, constructif et en transparence puisse se tenir au cours des prochaines semaines.

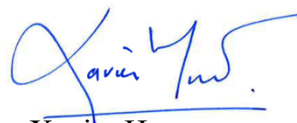
Les réseaux de distribution et de réparation ont toujours répondu présents aux côtés des constructeurs, et nous pensons que le partage de la valeur et la co-construction sont les seuls garants de la pérennité de toute une filière confrontée à une métamorphose sans précédent, pour répondre aux attentes des clients.

Face aux enjeux massifs qui s'annoncent, MOBILIAN engagera les actions qu'elle jugera nécessaires afin de prévenir toute poursuite de la déstabilisation des entreprises du secteur de la distribution automobile en France.

Nous restons à votre disposition pour toute question et vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sincères salutations.



Francis Bartholomé
Président national



Xavier Horent
Délégué général